

**Adhésion au réseau « Accueil Vélo » et sollicitation du label pour
le centre d'hébergement du Domaine des Roches**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (de la question n° 17 à la question n° 70), Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickael, Mme ANGER Elodie, Mme Danièle THETIOT, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita à Mme AUDIGOU Sabine, Mme PARESY Nathalie à Mme BUICHE Marie-Luce, M. PAJOT Mickael à M. LANGLOIS Nicolas, Mme ANGER Elodie à Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle à M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard à M. LEFEBVRE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Alice QUESNEL

Madame Jolanta AVRIL, Conseillère Municipale Déléguée, expose que le tourisme à vélo représente un enjeu économique non négligeable pour les territoires. Dieppe se situe à la croisée de plusieurs itinéraires cyclables aménagés (l'Avenue Verte London-Paris, la Véloroute du lin et la Véloroute du littoral). Ces itinéraires font l'objet de promotion, essentiellement de la part du Département de la Seine-Maritime, en vue de générer des retombées économiques pour les prestataires touristiques en place. A moyen terme, il est même escompté qu'une fréquentation, en progression, de touristes cyclistes en itinérance ou en séjour, génère de nouvelles activités en lien avec ce mode de déplacement doux (location, réparation de vélos, transfert de bagages, ...).

Afin de poursuivre ce travail de valorisation du tourisme à vélo sur le territoire, France Vélo Tourisme propose le déploiement de la marque « *Accueil Vélo* ». Il s'agit d'un label national, permettant d'identifier les prestataires (hébergeurs, sites de visites ou de loisirs, loueurs/réparateurs de vélo, offices de tourisme et à moyen terme, restaurateurs) proposant des services adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé. En Seine-Maritime, ce label est mis en œuvre par les Services départementaux, par le biais de visites réalisées auprès des prestataires touristiques intéressés.

Une fois labellisé, le prestataire fait l'objet d'un référencement sur le site internet et dans les documents du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Maritime et sur le site internet de l'itinéraire de l'Avenue Verte London-Paris.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- que le Centre d'hébergement « Le Domaine des Roches » à Dieppe est situé à proximité des itinéraires « Avenue Verte London-Paris », « Véloroute du lin » et « Véloroute du littoral »
- qu'il répond aux services obligatoires du référentiel de qualité « *Accueil Vélo* »,
- qu'il répond à une offre d'hébergement recherchée par les touristes à vélo,
- l'avis de la commission n° 1 du 19 mai 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à solliciter la labellisation du Centre d'hébergement du Domaine des Roches au titre de la marque « *Accueil Vélo* » et à signer l'engagement « Référentiel de qualité Accueil Vélo - hébergement » (ci-joint), une fois la visite de contrôle réalisée avec succès,

- de décider d'adhérer au réseau « *Accueil Vélo* »,

- de s'engager à acquitter une contribution financière de 200 €, contribution valable pour 3 ans et d'imputer la dépense correspondante au Budget de la Régie du Domaine Les Roches.

Cet engagement référentiel « *Accueil Vélo* » est signé pour une période de 3 ans, renouvelable, après une nouvelle visite de contrôle et après l'acquiescement d'une nouvelle contribution de 200 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--